



Traité Chévi'it

Michna 1 - Chapitre 7

כלל גדול אמרו בשביעית: כל שהוא מאוכל אדם, ומאכל בהמה, וממין הצובעין, ואינו מתקיים בארץ יש לו שביעית ולדמיו שביעית, יש לו ביעור ולדמיו ביעור. ואיזה זה עלי הלוף השוטה, ועלי הדנדנה, העולשין, והכרישין, והרגילה, ונץ החלב. ומאכל בהמה, החוחין והדרדרין. וממין הצובעין ספחי איסטיס, וקוצה. יש להן שביעית ולדמיהן שביעית, יש להן ביעור ולדמיהן ביעור.

On a énoncé une règle importante à propos de la Chémitha : tout ce qui est nourriture de l'homme, nourriture des bêtes, qui fait partie des sortes de colorants et qui ne se conservent pas en terre : les lois de la Chémitha s'y appliquent ainsi qu'à sa contre-valeur ; l'obligation du Bi'our s'y applique ainsi qu'à sa contre-valeur. Quels sont-ils ? Les feuilles de l'ail sauvage, les feuilles de menthe crépue, la chicorée, le cresson (ou le poireau), le persil, la fleur de lait. Parmi la nourriture des bêtes : les ronces et les chardons. Parmi la nourriture des bêtes : les ronces et les ronces et les chardons. Parmi les sortes de colorants : les pousses d'isatis et de carthame. Les lois de Chémitha s'y appliquent ainsi qu'à la contre-valeur, les lois du Bi'our s'y appliquent ainsi qu'à leur contre-valeur.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions